

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Depuis plusieurs années, mon conseil et moi-même multiplions les efforts pour faire de L'Épiphanie une ville plus verte. Soucieux de poser des actions concrètes et positives, nous sommes fiers aujourd'hui de vous permettre de participer à ce virage vert par la mise en place de la collecte des matières organiques (bac brun).

De nombreuses municipalités du Québec ont déjà joint le mouvement. C'est à notre tour L'Épiphanie! Vous êtes tous invités à soutenir cette initiative environnementale en participant en grand nombre à cette nouvelle collecte qui débutera le 8 octobre prochain.

Les matières organiques représentent plus de la moitié des déchets que vous générez à la maison. La collecte des matières organiques permet ainsi de détourner ces résidus du site d'enfouissement. Avec l'arrivée de ce bac, nous pouvons tous, maintenant, modifier nos habitudes de tri afin de diminuer le volume des déchets enfouis et poser un geste concret de plus afin de laisser un environnement plus sain pour nos enfants.

Une fois collectées, les matières organiques seront acheminées à un site de compostage. À la fin du processus, on obtient du compost, une substance riche en nutriments et idéale pour enrichir nos sols. D'ailleurs, chaque année, nous redistribuons une importante partie de ce compost gratuitement aux citoyens, lors de la Journée de l'environnement.

Je suis heureux de vous présenter le tout nouveau Guide des collectes, un guide simple, pratique et exhaustif, à garder à portée de la main. En effet, vous y retrouverez tout ce qu'il faut savoir sur les différentes collectes municipales en plus d'y trouver le nouveau calendrier 2019 qui remplace celui que vous avez reçu en début d'année.

Conservez-le précieusement!



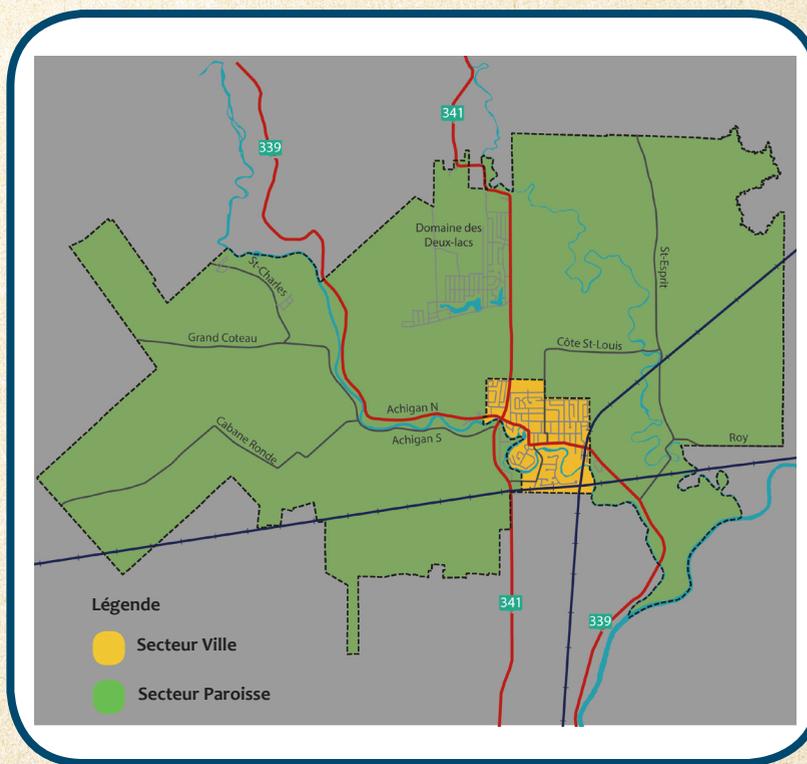
Steve Plante, maire

DANS QUEL SECTEUR SE TROUVE VOTRE RÉSIDENCE ?

Le 23 mai 2018, la Ville et la Paroisse de L'Épiphanie se sont regroupés pour devenir une seule municipalité. Bien que les deux municipalités soient maintenant regroupées, les contrats déjà octroyés dans les deux anciennes localités restent en vigueur jusqu'en 2021.

Conséquemment, le territoire de L'Épiphanie comprend encore 2 secteurs distincts soit, secteur Ville et secteur Paroisse. Des différences importantes sont à noter sur le calendrier des collectes.

SOYEZ VIGILANTS ! ASSUREZ-VOUS DE BIEN REPÉRER VOTRE SECTEUR D'HABITATION !



COMMENT PLACER VOTRE BAC ÉTÉ COMME HIVER

- Roues du bac et poignées orientées vers votre maison
- Pas dans la rue, ni sur le trottoir, ni sur la piste cyclable
- SUR VOTRE PROPRIÉTÉ
- À plus de 60 cm de tout obstacle
- Couvercle complètement fermé
- Aucun véhicule ne doit être stationné à proximité du bac.

ATTENTION !

Comme le bac brun doit être sorti la même journée que le bac noir, il est primordial de les placer de chaque côté de votre entrée pour faciliter l'identification lors de la collecte.

SORTEZ VOS BACS DÈS 19H LA VEILLE DE LA COLLECTE OU AU PLUS TARD À 6H30 LE JOUR DE LA COLLECTE.

LES BACS DOIVENT ÊTRE REMISÉS AU PLUS TARD DOUZE HEURES APRÈS LA COLLECTE.



OPÉRATION D'ENTRETIEN

Afin de permettre un entretien rapide et efficace des rues et des trottoirs, les bacs doivent être positionnés dans votre entrée été comme hiver. De cette façon, le balayage des rues, le déneigement, les collectes et tous les autres travaux pourront être effectués sans encombre.

CONFORMITÉ DU BAC

La Ville fournit des bacs pour 2 types de collectes, soient les matières recyclables et les matières organiques. Ces bacs demeurent la propriété de la Ville.

Il est strictement interdit d'utiliser ces bacs à d'autres fins que celles auxquelles ils sont spécifiquement destinés. Il est également interdit de peindre, modifier, altérer ou endommager les bacs fournis par la ville.

Tous les bacs roulants d'un maximum de 360 litres munis d'une prise européenne de la couleur appropriée aux différentes collectes sont aussi acceptés.

DÉMÉNAGEMENT

En cas de déménagement, le propriétaire ou le locataire est tenu de laisser le bac bleu et le bac brun aux nouveaux occupants.

VOTRE BAC N'A PAS ÉTÉ VIDÉ ?

Nous vous invitons à communiquer avec le Service des Travaux publics au 450 588-5515.

DICTIONNAIRE DES MATIÈRES

Vous doutez de l'endroit où disposer de certaines matières ? L'entreprise EBI Environnement Inc. qui est responsable de nos différentes collectes met à votre disposition un dictionnaire des matières sur son site Internet.

WWW.EBIQC.COM/INFO-COLLECTE/DICTIONNAIRE-DES-MATIERES/

3 QUESTIONS À SE POSER POUR FACILITER LE TRI DE VOS MATIÈRES ORGANIQUES !

EST-CE UN RESTE DE TABLE ? EST-CE UN RÉSIDU DE JARDIN ? EST-CE DU PAPIER OU DU CARTON SOUILLÉ ?

MATIÈRES ACCEPTÉES



RÉSIDUS ALIMENTAIRES CRUS, CUITS OU PÉRIMÉS

- Restes de table
- Fruits et légumes
- Œufs, noix et écales
- Viandes, petits os, poissons et fruits de mer
- Filtres à café et sachets de thé et de tisane
- Pains, gâteaux, céréales, grains, pâtes et riz
- Matières grasses solides
- Nourriture pour animaux domestiques



RÉSIDUS VERTS

- Fleurs, plantes et chaume
- Résidus de jardin, d'empotage et de plate-bande
- Feuilles d'arbres
- Rognures de gazon
- Petites branches de la taille d'un crayon
- Copeaux de bois et brindilles
- Aiguilles de conifères et pommes de pin
- Écorce, bran de scie non traité et paille



AUTRES MATIÈRES ORGANIQUES

- Papiers et cartons souillés sans plastique et non cirés : papiers mouchoirs, essuie-tout, serviettes de table, journaux, contenants de frites, papiers à muffins, sacs en papier (maïs soufflé), boîtes à pizza, vaisselle en carton, etc.
- Vaisselle jetable certifiée compostable
- Cure-dents et bâtonnets de bois
- Ficelle de fibre naturelle
- Cendres refroidies



Jour de collecte : *Mardi*
SECTEUR VILLE ET SECTEUR PAROISSE

Une fois par semaine : jusqu'au 12 novembre 2019

Une fois aux deux semaines : à partir du 26 novembre 2019

ATTENTION !

Les branches d'arbres ne sont pas acceptées dans la collecte des matières organiques. Elles doivent être acheminées à l'écoparc.

MATIÈRES REFUSÉES

DÉCHETS

Les déchets ne doivent en aucun cas se retrouver dans votre bac de matières organiques, ce sont d'importants contaminants. Parmi les éléments refusés qui sont les plus souvent retrouvés lors de la collecte, notons :

- les excréments (chat, chien, humain);
- les poussières d'aspirateur;
- les boîtes de repas pour emporter non triées;
- les coquilles d'huîtres et de moules;
- les cheveux et poils d'animaux.

MATIÈRES RECYCLABLES

Les matières devant se retrouver dans votre bac bleu, ne devraient en aucun cas se retrouver dans votre bac brun. Ainsi, les matières composées de papier, de carton, de plastique, de verre ou de métal trouveront leur chemin dans la collecte des matières recyclables.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les matériaux de construction trouveront une seconde vie à votre écocentre. Ainsi, vous pourrez y disposer le bois, le gypse, la céramique, le stratifié, le béton, la pierre, etc.

TOUTES MATIÈRES DE PLASTIQUE

Même lorsqu'elles sont décrites comme étant biodégradables ou compostables, les matières de plastique ne doivent pas se retrouver dans votre bac brun.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Peinture, huile, pesticides, batteries, etc.

MATIÈRES LIQUIDES

Le lait, le jus, la soupe, l'huile végétale et tout autre matière liquide ne doivent pas se retrouver dans votre bac brun.

**SACS DE
PLASTIQUE
REFUSÉS !**



Bac brun

TRUCS ET ASTUCES

ODEURS

- Emballez les résidus alimentaires humides dans du papier journal ou du papier essuie-tout usagé, ou encore, déposez-les dans des emballages de papier (ex.: sacs de farine ou de maïs soufflé, etc.)
- Alternez les résidus humides avec des résidus secs :
 - Bac de comptoir: essuie-tout usagé, papiers mouchoirs, etc.;
 - Bac brun: feuilles mortes, copeaux de bois, etc.
- Saupoudrez une petite quantité de bicarbonate de soude sur vos matières organiques.
- Ne versez pas de liquide dans les bacs.

PETITS ANIMAUX ET INSECTES

- Écureuils et rats laveurs: appliquez un peu d'onguent contre la toux autour du couvercle et des poignées du bac brun et placez-le loin des balcons et des clôtures.
- Mouches à fruits : coupez un bouchon de liège sur le sens de la longueur et déposez-le sur le couvercle du bac de comptoir.

PROPRETÉ EN TOUT TEMPS

- Lavez le petit bac de cuisine régulièrement (va au lave-vaisselle).
- Rincez votre bac brun avec un détergent doux, du bicarbonate de soude ou une solution de vinaigre blanc et d'eau.

SAISON ESTIVALE

- Conservez les restes de viande et de poisson au congélateur jusqu'au jour de la collecte.
- Déposez les retailles de gazon et les feuilles mortes dans le bac brun seulement lorsqu'elles sont sèches, ou juste avant la collecte.
- Placez votre bac brun à l'ombre entre les collectes.
- Sortez votre bac brun à chaque jour de collecte, même s'il n'est pas rempli.

SAISON HIVERNALE

- Vaporisez l'intérieur de votre bac brun avec un peu d'huile végétale pour éviter que les résidus alimentaires ne collent.
- Enveloppez vos résidus alimentaires dans du papier journal ou déposez une boîte de carton dans le fond de votre bac brun afin d'absorber les liquides et éviter qu'ils ne collent.



Jour de collecte : *Mardi*

SECTEUR VILLE ET SECTEUR PAROISSE

4 collectes avec surplus acceptés

22 et 29 octobre 2019, 5 et 12 novembre 2019

ATTENTION !

Avec l'ajout de la collecte des matières organiques, la collecte des résidus verts est abolie. Elle est remplacée par la collecte de matières organiques avec surplus acceptés. Les résidus verts doivent être déposés dans le bac brun.

LORS DES COLLECTES AVEC SURPLUS ACCEPTÉS, LES SURPLUS PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES CONTENANTS SUIVANTS :

- un bac roulant brun d'un maximum de 360 litres munis d'une prise européenne;
- une poubelle fermée et étanche en métal ou en plastique munie de poignées (100 litres et 25 kg maximum) et clairement identifiée (exemple : résidus bruns);
- des sacs en papier ou certifiés compostables par le BNQ;
- des sacs de plastique orange ou avec transparence;
- tout autre contenant qui ne laisse échapper aucune matière et clairement identifié (ex. résidus bruns).



ATTENTION !

La collecte du bac brun avec surplus se fait manuellement, le même jour que la collecte du bac noir. Il est donc primordial de placer votre bac noir et votre bac brun de chaque côté de votre entrée. De cette façon, vos matières en surplus seront plus facilement identifiables par le camion collecteur.

+
Bac brun avec surplus acceptés



Bac bleu

Jour de collecte : *Lundi*

SECTEUR VILLE

Une fois par semaine

SECTEUR PAROISSE

Une fois par deux semaines

ATTENTION !

Les surplus déposés à côté du bac bleu ne sont pas ramassés.

MATIÈRES ACCEPTÉES

PAPIER ET CARTON

- Boîtes et emballages de carton (céréales, œufs, etc.);
- Journaux, circulaires, papier, enveloppes et sacs de papier;
- Livres, revues, et annuaires téléphoniques;
- Cartons de lait, de jus et de crème.

PLASTIQUE

- Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et de produits d'entretien portant un de ces symboles :



- Bouchons et couvercles;
- Sacs et pellicules plastique (regroupez les sacs dans un sac en plastique transparent).

VERRE

- Tous les pots et les bouteilles de verre, peu importe la couleur ou le format

MÉTAL

- Contenants et papier d'aluminium (assiettes, plats, etc.);
- Bouteilles et canettes d'aluminium;
- Boîtes de conserve, bouchons et couvercles.



Jour de collecte : *Mardi*

SECTEUR VILLE ET SECTEUR PAROISSE

Une fois par semaine : jusqu'au 29 octobre 2019

Une fois aux deux semaines: à partir du 12 novembre 2019

ATTENTION !

Pour le secteur VILLE, la COLLECTE est MÉCANISÉE donc les matières situées à l'extérieur du bac noir ne sont pas acceptées.

Pour le secteur PAROISSE, la COLLECTE est NON MÉCANISÉE, donc les matières qui sont déposées à l'extérieur du bac noir sont ACCEPTÉES jusqu'au printemps 2020.

La collecte mécanisée sera implantée pour le secteur Paroisse au printemps 2020 !

COLLECTE MÉCANISÉE POUR TOUS

Au printemps 2020, la collecte des ordures ménagères deviendra mécanisée pour le secteur Paroisse tout comme pour le secteur Ville. Le bac à ordures ménagères sur roues avec prise européenne sera donc obligatoire pour les résidences et immeubles du territoire. Avec l'entrée en vigueur de cette mesure, le contenu des poubelles non conformes ainsi que les matières déposées à l'extérieur du bac ne seront plus ramassés par les camions collecteurs.

Pour la collecte des ordures, seul les bacs de couleur noir, gris ou vert sont permis. Le bac bleu et/ou brun ne peut pas être utilisé comme bac à déchets.



Bac noir

ÉCOPARC DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

134, chemin des Commissaires, L'Assomption
www.mrclassomption.qc.ca/ecoparc | 450 589-9999

PREUVE DE RÉSIDENCE

Les citoyens désirant utiliser les services de l'écoparc doivent présenter leur permis de conduire sur lequel est indiquée l'adresse civique. Le citoyen ne possédant pas de permis de conduire peut avoir accès à l'écoparc sur présentation d'une carte d'identité avec photo combinée à une preuve de résidence.

ATTENTION !

Les usagers commerciaux ne seront acceptés en aucun cas.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- les résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, huile, pesticides, batteries, etc.);
- les matières encombrantes (appareils électroménagers, chauffe-eau, sofa, matelas);
- les textiles en bon état (vêtements usagés, draps, rideaux, etc.);
- les matériaux secs (terre, sable, pierre, etc);
- les résidus de construction, de rénovation et de démolition (brique, ciment, gypse, isolant, bois, etc.);
- les résidus verts et le bois (branches, cèdre, etc.);
- les pneus usagés sans jante (hauteur de 48,5 po et moins et le diamètre du trou de 24,5 po et moins)
- les produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, cellulaires, systèmes audio, etc.).

QUANTITÉS ACCEPTÉES

La MRC impose une limite de quantité de 12 m³ par adresse par année ainsi qu'une limite de 3 m³ par visite pour les matières dirigées vers les conteneurs.

Aucune limite n'est imposée pour les autres matières telles que les résidus domestiques dangereux (RDD), les produits électroniques et les textiles pour réutilisation. Les RDD apportés doivent être d'origine résidentielle. Aucun produit industriel n'est accepté.



Différences selon le secteur

SECTEUR VILLE

Il reste une collecte d'encombrants cette année ! 10 octobre 2019

SECTEUR PAROISSE

Pour le moment, les encombrants sont acceptés en tout temps lors de la collecte du bac noir puisque celle-ci n'est pas mécanisée. La collecte mécanisée sera mise en place au printemps 2020! Nous vous communiquerons les nouvelles modalités de la collecte des encombrants sous peu.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Matières résiduelles qui excèdent 1m de longueur ou qui pèsent plus de 25 kg telles que des meubles rembourrés (sofas, fauteuils, matelas) et tout autre objet d'usage domestique de grande dimension.

MATIÈRES REFUSÉES

- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Résidus verts et tourbe
- Pneus
- Matières recyclables
- Climatiseurs, réfrigérateurs et congélateurs avec halocarbures
- Matériaux de construction, de rénovation ou de démolition
- Terre, béton, béton bitumineux, roche, pierre et brique
- Rebutis solides d'opération industrielle ou manufacturière
- Matières inflammables ou explosives
- Déchets biomédicaux
- Troncs d'arbres, branches, souches, racines et bois en général
- Produits électroniques





BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

AIDE FINANCIÈRE DE 25 \$

Les citoyens intéressés peuvent se procurer un récupérateur d'eau de pluie auprès du commerce de son choix et déposer le formulaire de demande de subvention par la suite à l'hôtel de ville pour obtenir un remboursement de 25 \$. Il est également possible d'acheter le baril récupérateur d'eau de pluie directement à l'hôtel de ville pour la somme avantageuse de 48 \$, incluant la subvention.

TOILETTE ET POMMEAU DE DOUCHE À FAIBLE DÉBIT

AIDE FINANCIÈRE JUSQU'À 100 \$

La Ville offre une subvention de 100 \$ pour chaque toilette standard (plus de 6 litres d'eau par chasse) remplacée par un modèle à faible débit (6 litres d'eau maximum, double chasse ou non). De plus, une subvention représentant 50% du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 25 \$, est accordée pour le remplacement d'un pommeau de douche standard (plus de 7 litres d'eau par minute d'utilisation) par un à faible débit (7 litres d'eau maximum).

COMPOSTEUR DOMESTIQUE

AIDE FINANCIÈRE DE 25 \$

Les citoyens intéressés peuvent se procurer un composteur domestique auprès du commerce de son choix et déposer le formulaire de demande de subvention par la suite à l'hôtel de ville pour obtenir un remboursement de 25 \$. Il est également possible d'acheter le composteur directement à l'hôtel de ville pour la somme avantageuse de 30 \$, incluant la subvention.

COUCHE LAVABLE

AIDE FINANCIÈRE JUSQU'À 110 \$

Les parents qui participent à ce programme de subvention peuvent recevoir un remboursement de 50% du montant de la dépense jusqu'à un montant de 110 \$ par enfant. La Ville de L'Épiphanie encourage les nouveaux parents à participer au programme et à profiter d'économies intéressantes, en plus de faire un choix écologique.

BORNE DE RECHARGE COMMERCIALE

AIDE FINANCIÈRE JUSQU'À 2 000 \$

Les commerçants de L'Épiphanie sont invités à se procurer des bornes de recharge à usage commercial. La subvention accordée par la Ville de L'Épiphanie au propriétaire d'un immeuble commercial est de 50% du coût d'achat de 2 bornes de recharge installées, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

BORNE DE RECHARGE RÉSIDENTIELLE

AIDE FINANCIÈRE DE 100 \$

Ce programme s'adresse aux propriétaires de véhicules électriques. Les citoyens participants bénéficient d'une aide financière de 100 \$ pour l'achat d'une borne de recharge à usage résidentiel. Des bornes sont en vente à l'hôtel de ville au prix de 635 \$, incluant la subvention, jusqu'à épuisement des stocks.

INFORMATIONS

Pour participer à l'un ou l'autre de ces programmes de subvention, les citoyens sont invités à se présenter directement à l'hôtel de ville situé au 66, rue Notre-Dame ou à remplir le(s) formulaire(s) disponible(s) sur le site Internet : www.lepiphanie.ca/programme-subvention





INFO@LEIPHANIE.CA

450 588-5515

WWW.LEIPHANIE.CA/COLLECTES

WWW.FACEBOOK.COM/LEIPHANIE



L'Épiphanie
Sous une bonne étoile

GUIDE
DES

Collectes

*1^{re} collecte
des matières
organiques
8 octobre*



L'Épiphanie

